

RAPPORT SUR LES OPÉRATIONS  
EFFECTUÉES EN VERTU DE LA  
*LOI SUR L'ACCORD PORTANT  
CRÉATION DE LA BANQUE  
EUROPÉENNE POUR  
LA RECONSTRUCTION  
ET LE DÉVELOPPEMENT*

2006



---

LE NOUVEAU GOUVERNEMENT DU CANADA

Canada

RAPPORT SUR LES OPÉRATIONS  
EFFECTUÉES EN VERTU DE LA  
*LOI SUR L'ACCORD PORTANT  
CRÉATION DE LA BANQUE  
EUROPÉENNE POUR  
LA RECONSTRUCTION  
ET LE DÉVELOPPEMENT*

2006



©Sa Majesté la Reine du chef du Canada (2007)  
Tous droits réservés

Toute demande de permission pour reproduire ce document doit  
être adressée à Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

On peut obtenir des exemplaires supplémentaires en s'adressant au :

Centre de distribution  
Ministère des Finances Canada  
Tour Ouest, pièce P-135  
300, avenue Laurier Ouest  
Ottawa (Ontario) K1A 0G5  
Téléphone : 613-995-2855  
Télécopieur : 613-996-0518

Également accessible sur Internet à l'adresse suivante :  
[www.fin.gc.ca](http://www.fin.gc.ca)

*This publication is also available in English.*

N° de cat. : F1-29/2006F  
ISBN 978-0-662-73712-4



---

## Table des matières

<b>Message du ministre des Finances</b> .....	5
<b>Mandat et rôle de la BERD</b> .....	7
Aperçu .....	7
Pays où la BERD effectue des opérations .....	9
Les rouages de la BERD .....	11
<b>Les priorités du Canada au sein de la BERD</b> .....	12
Priorités de politique publique du Canada .....	12
Bilan des votes du Canada en 2006 .....	15
L'activité du Canada en 2006 .....	17
<b>La participation du Canada à la BERD</b> .....	22
Les avantages de la participation .....	22
Participation des gouvernements et des professionnels .....	22
Contribution aux ressources ordinaires en capital .....	23
Contribution à des fonds spéciaux .....	24
<b>Sommaire des opérations de la BERD en 2006</b> .....	27
Faits saillants des opérations .....	30
<b>Prochains défis</b> .....	32
<b>Annexe 1 – Sommaire du rapport sur la transition</b> .....	34
<b>Annexe 2 – Programmes de l'ACDI dans les pays où la BERD effectue des opérations</b> .....	37



## Message du ministre des Finances

Je suis heureux de présenter au Parlement et à la population canadienne le *Rapport sur les opérations effectuées en vertu de la Loi sur l'Accord portant création de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement*, préparé par le ministère des Finances pour l'année 2006. Ce rapport découle de l'exigence énoncée à l'article 7 de cette loi, voulant que le ministre des Finances fasse « déposer devant chaque chambre du Parlement au plus tard le 31 mars ou, si celle-ci ne siège pas, dans les trente jours de séance ultérieurs » un rapport contenant un résumé général des opérations effectuées sous le régime de la Loi et portant notamment sur le développement durable et les droits de la personne.

Dans sa forme, ce rapport s'écarte sensiblement des rapports précédents. À la lumière des commentaires reçus des parlementaires et de la société civile au sujet du rapport et du document publié parallèlement (*Rapport sur les opérations effectuées en vertu de la Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes*), une refonte du présent rapport a été effectuée, suivant trois objectifs :

1. Améliorer la reddition de comptes, de la part du ministère des Finances, dans la gestion des relations que le Canada entretient avec la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD).
2. Préciser les objectifs stratégiques du Canada face à cette institution, ce qui, en retour, facilitera la mesure de la réussite.
3. Faire que le Canada continue de repousser les limites de la divulgation de renseignements, sans enfreindre l'exigence de confidentialité que notre pays doit respecter à l'égard de la BERD.

Le rapport de 2006 met plus clairement en évidence les objectifs stratégiques que le Canada poursuit auprès de la BERD, qui peuvent se résumer comme suit :

1. Promouvoir de saines pratiques de gouvernance et de reddition de comptes, y compris le respect des droits de la personne.
2. Promouvoir la durabilité environnementale des projets de la BERD.
3. Veiller à ce que la BERD réoriente ses opérations vers les pays où la transition est moins avancée.
4. Faire progresser les intérêts commerciaux canadiens.

Je souhaite que ce document apporte aux parlementaires et aux Canadiennes et Canadiens une meilleure compréhension du rôle que le Canada joue auprès de cette institution, alors qu'il tente d'y promouvoir la gouvernance et la reddition de comptes, tout en veillant à ce que les opérations de la BERD soient conformes à son mandat touchant les pays en transition.

L'honorable James M. Flaherty, C.P., député  
Ministre des Finances



## Mandat et rôle de la BERD

### Aperçu

La Banque européenne pour la reconstruction et le développement (la « BERD » ou la « Banque ») a été fondée en 1991. Elle a pour mandat de faciliter le passage à l'économie de marché ouverte dans les pays de l'Europe centrale et de l'Europe du Sud-Est de même que dans les républiques de l'ancienne Union soviétique<sup>1</sup>, et de favoriser l'initiative privée et l'esprit d'entreprise dans les pays qui s'engagent à respecter les principes fondamentaux de la démocratie pluraliste, du pluralisme et de l'économie de marché<sup>2</sup>. Pour s'acquitter de son mandat, la Banque oriente ses activités en vue d'aider les 29 pays où elle effectue des opérations à mettre en œuvre des réformes économiques, en tenant compte des besoins particuliers des pays qui en sont à diverses étapes du processus de transition. Elle accorde aussi une importance particulière à la promotion des institutions démocratiques et des droits de la personne dans ces mêmes pays.

La Banque mise avant tout sur le secteur privé, et ses opérations sont très concentrées dans la restructuration des entreprises, y compris le renforcement des institutions financières, et dans le développement de l'infrastructure nécessaire au soutien du secteur privé. En vertu de sa charte, la Banque doit consacrer au moins 60 % de ses engagements financiers au secteur privé ou à des entreprises d'État mettant en œuvre un programme de privatisation au chapitre de la propriété et du contrôle. Conformément aux statuts de la Banque, la durabilité environnementale de tous les projets de financement doit être démontrée. En promouvant la transition économique, la Banque sert de catalyseur afin de stimuler les flux de capitaux vers le secteur privé, puisque les besoins financiers de ces pays ne peuvent être entièrement comblés par des sources de financement bilatérales ou multilatérales officielles et qu'un bon nombre d'investisseurs étrangers du secteur privé hésitent à investir dans la région, surtout dans les républiques d'Asie centrale. Par exemple, en 2006, chaque euro investi par la Banque a mobilisé 1,7 € supplémentaire provenant du secteur privé et d'autres organismes multilatéraux et bilatéraux.

Les opérations de la BERD visant à appuyer la transition vers l'économie de marché reposent sur quatre principes : l'obtention d'un impact maximal sur la transition, l'additionnalité de l'aide, le recours à de saines pratiques bancaires et la durabilité environnementale. Sont admissibles à une aide financière les projets qui permettent d'élargir et d'améliorer les marchés, qui aident à mettre sur pied les institutions nécessaires au soutien d'une économie de marché et qui font la démonstration et la promotion de compétences axées sur les marchés et de saines pratiques commerciales. Le financement accordé par la BERD doit aussi générer du financement provenant d'autres sources, et non s'y substituer. Les projets de la Banque doivent reposer sur de saines pratiques bancaires, démontrant ainsi aux investisseurs privés que la région offre des rendements intéressants. Le respect de saines pratiques bancaires contribue également au maintien de la viabilité financière de la BERD et ajoute donc à son attrait auprès du secteur privé à titre de co-investisseur. Enfin, la Banque évalue la durabilité environnementale de tous ses projets, et les mesures de protection de l'environnement qu'elle prévoit sont des plus perfectionnées.

---

<sup>1</sup> En 2006, tous les membres ont formellement approuvé l'ajout de la Mongolie à la liste des pays où la Banque effectue des opérations.

<sup>2</sup> Article 1 de l'Accord portant création de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement.



À moyen terme, les priorités opérationnelles de la Banque sont basées sur : l'importance primordiale de créer et de renforcer les institutions qui garantissent le bon fonctionnement des marchés; le rôle crucial que peuvent jouer les petites entreprises en vue de créer des économies dynamiques, concurrentielles et plus équitables; et la pertinence, dans l'optique du processus de transition, du mandat de la Banque consistant à aider les pays résolus à se conformer aux principes de la démocratie pluraliste et du pluralisme.

Dans le but d'atteindre ces objectifs prioritaires, la Banque veille à :

- promouvoir la transparence et la reddition de comptes dans la gestion du secteur public;
- créer des secteurs financiers solides, adaptés aux besoins des entreprises et des ménages;
- exercer un leadership pour assurer l'expansion du microcrédit et des prêts aux petites et moyennes entreprises (PME);
- élaborer une infrastructure axée sur les forces du marché et ayant une orientation commerciale;
- mettre des approches en pratique, au moyen d'exemples choisis, pour en démontrer l'efficacité afin de restructurer de grandes entreprises viables;
- adopter une approche active dans le cadre de ses participations au capital d'entreprises afin d'améliorer la gouvernance d'entreprise;
- entamer, avec les gouvernements, un dialogue sur la politique publique visant à renforcer les institutions et à améliorer le climat d'investissement;
- adopter une optique régionale lorsque cela est pertinent;
- favoriser le développement durable et la diligence raisonnable en matière d'environnement.



## Pays où la BERD effectue des opérations

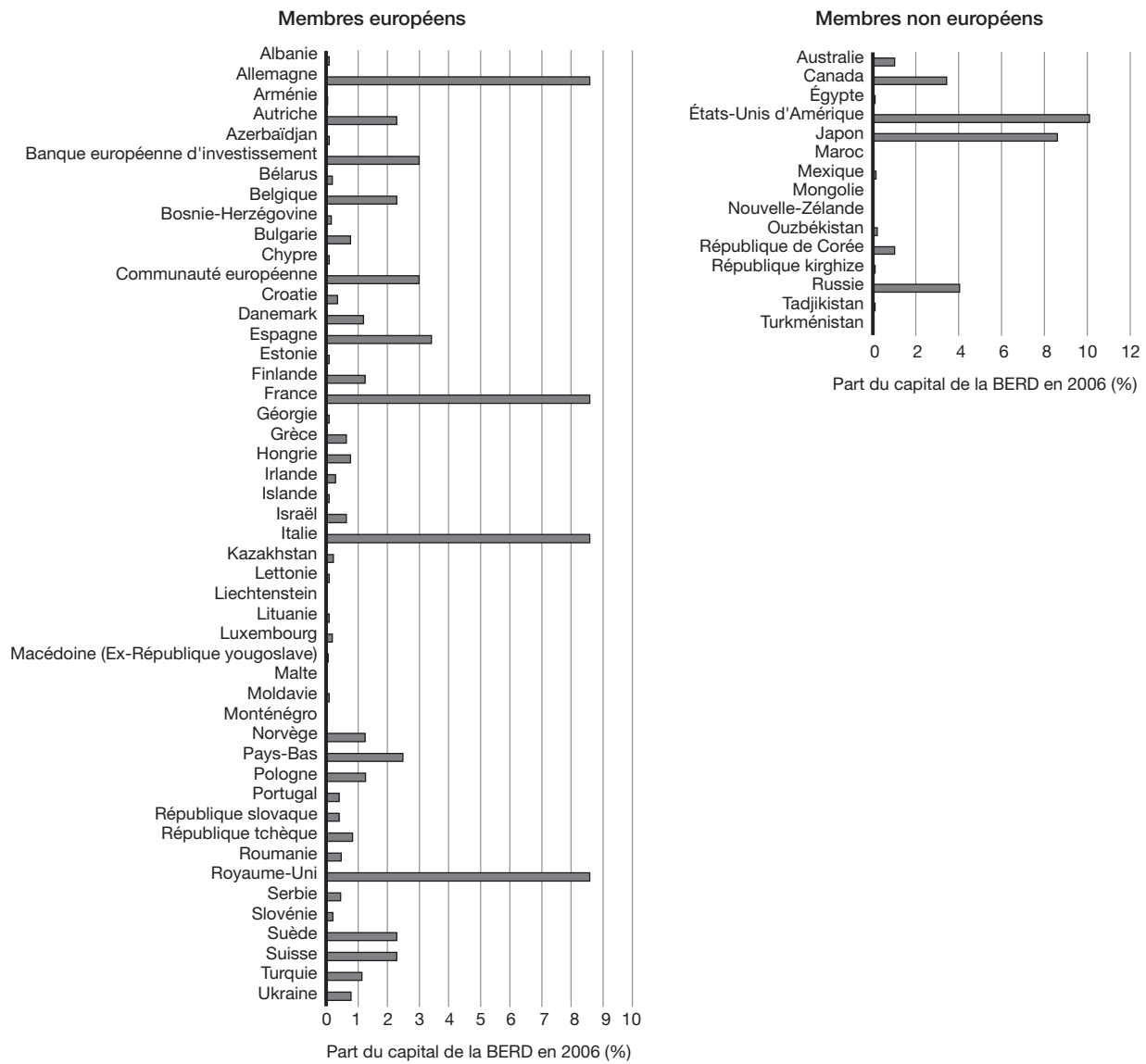
La BERD compte 63 membres : 61 pays, la Communauté européenne et la Banque européenne d'investissement (BEI).







Graphique 1  
Membres de la BERD



Nota – La part de 3,4 % du capital de la BERD détenue par le Canada se traduit par un pourcentage équivalent des voix au sein de l'organisation.



## **Les rouages de la BERD**

L'autorité suprême de la Banque est son conseil des gouverneurs. Ce dernier se réunit chaque année et approuve le rapport annuel, le budget, les états financiers et le rapport du vérificateur indépendant de l'institution; il procède alors à l'élection du président et du vice-président du conseil en prévision de la prochaine réunion annuelle, et examine d'autres questions nécessitant l'approbation des gouverneurs. Chaque pays membre est représenté par un gouverneur et un gouverneur suppléant. Le conseil d'administration, qui est responsable des opérations générales de la Banque, se compose de 23 membres, dont 4 ne sont pas européens.

Les membres fournissent le capital-actions de la BERD et obtiennent un nombre proportionnel de voix. Le capital autorisé de la Banque est de 20 milliards d'euros; la contribution du Canada s'élève à 3,4 %.

## **Financement de projets**

La BERD offre un éventail complet de produits et de services financiers, dont :

- des prêts à long terme;
- des participations au capital;
- des investissements assimilables à des prises de participation (prêts subordonnés, actions privilégiées et billets participatifs);
- des garanties et du financement sur demande;
- des services de gestion des risques (intermédiation de swaps de devises et de taux d'intérêt, fourniture de facilités de couverture).

## **Admissibilité**

Les projets admissibles doivent se fonder sur une solide analyse de rentabilisation, profiter à l'économie du pays hôte et respecter les lignes directrices environnementales de la BERD. Les projets de tous les secteurs sont admissibles au soutien financier de la Banque, sauf ceux qui visent à produire du matériel militaire, du tabac ou de l'alcool distillé. Même si elle finance surtout des projets du secteur privé, la BERD peut aussi appuyer des sociétés d'État, à condition que ces dernières soient exploitées de façon concurrentielle, surtout si son financement attire des capitaux privés ou étrangers. La BERD peut aussi financer des sociétés privées à propriété locale ou étrangère, de même que des coentreprises réunissant des actionnaires étrangers et locaux.

Pour garantir la participation d'investisseurs et de prêteurs du secteur privé, la Banque limite à 25 % du coût total estimatif le montant total du financement par emprunt et du financement par capitaux propres qu'elle accorde à chaque projet. Toutefois, dans certaines circonstances, elle peut fournir jusqu'à 35 % des capitaux propres d'un projet, à condition de ne jamais être l'actionnaire principal.

Le montant des investissements de la Banque varie entre 5 millions et 230 millions d'euros. Les projets de moindre envergure sont financés à la fois directement par la BERD et par des intermédiaires financiers locaux. En appuyant les banques commerciales, les banques de microcrédit, les fonds de participation et les facilités de crédit-bail locaux, la BERD a aidé à financer plus de 1 million de projets de moindre envergure.



## **Droits**

La BERD perçoit des droits au taux du marché pour le financement destiné au secteur privé, et ses prêts aux emprunteurs souverains sont uniformément offerts au taux interbancaire offert à Londres (LIBOR) majoré de 100 points de base. En outre, les droits varient selon la nature du projet ainsi que l'ampleur et la complexité du travail exigé de la BERD.

## **Financement des opérations de la BERD**

Les prises de participation de la Banque et ses investissements assimilables à des prises de participation sont financés à même son avoir net, soit le total du capital versé et des bénéfices non répartis. Tous les fonds requis pour ses opérations de crédit sont empruntés sur les marchés financiers internationaux au moyen d'émissions publiques d'obligations ou de placements privés. Les émissions d'obligations de la BERD sont cotées AAA par Moody's Investors Service et par Standard & Poor's.

## **Conseils et aide technique**

La Banque utilise les rapports étroits qu'elle entretient avec les gouvernements des régions où elle effectue des opérations pour promouvoir des politiques qui renforcent le climat des affaires. Elle conseille les gouvernements sur des façons de promouvoir un climat d'investissement sain et un cadre institutionnel plus solide, qui aident à assurer le bon fonctionnement du secteur privé. La BERD fournit des services consultatifs dans les domaines suivants : encadrement législatif et réglementaire efficace, intégrité et saine gouvernance des entreprises, pratiques de lutte contre la corruption, fiscalité équitable et prévisible, et comptabilité transparente.

**Représentation du Canada à la BERD** – L'honorable James M. Flaherty, ministre des Finances, est le gouverneur du Canada et M. Peter Harder, sous-ministre des Affaires étrangères, est le gouverneur suppléant. Le représentant du Canada au conseil d'administration de la Banque est M. André Juneau. La ministre (Économie et commerce) en poste au Haut-Commissariat du Canada à Londres, M<sup>me</sup> Judith St. George, est administratrice suppléante non résidente et représente le Canada en l'absence de l'administrateur canadien.

## **Les priorités du Canada au sein de la BERD**

### **Priorités de politique publique du Canada**

La participation du Canada aux activités de la BERD appuie nos priorités en matière de développement international et de politique étrangère. Le Canada est déterminé à appuyer un développement durable qui favorise la démocratie, la paix et la sécurité, les droits de la personne et l'égalité, et qui contribue à rendre le monde plus sûr, plus équitable et plus prospère. En facilitant la transition des pays où elle effectue des opérations vers une économie de marché ouverte, la Banque soutient les priorités internationales, les intérêts stratégiques et les valeurs du Canada. Grâce à des placements sûrs qui appuient la croissance économique et contribuent à l'intégration des pays en transition à l'économie mondiale, la BERD contribue à accroître la prospérité et la stabilité, qui importent pour une nation commerçante comme le Canada.



Le Canada poursuit quatre priorités dans le cadre de ses relations avec la BERD :

1. Promouvoir une saine gouvernance et la reddition de comptes (à l'échelle des pays et des entreprises), y compris le respect des droits de la personne.
2. Promouvoir la durabilité environnementale des projets de la BERD.
3. Veiller à ce que la BERD continue d'insister sur la transition et concentre ses opérations dans les pays où la transition est moins avancée.
4. Promouvoir les intérêts commerciaux du Canada.

## **1. Gouvernance et reddition de comptes**

En participant aux activités de la BERD, le Canada a l'occasion de promouvoir ses valeurs, soit la démocratie, la primauté du droit, la reddition de comptes et le respect des droits de la personne. Le Canada appuie fermement les efforts soutenus de la Banque visant à améliorer et à renforcer la gouvernance et la reddition de comptes dans les pays où elle effectue des opérations (au moyen de programmes d'aide technique et d'un dialogue avec les autorités nationales et locales), afin d'assurer une plus grande transparence, l'utilisation optimale des fonds investis, la promotion de la primauté du droit, le respect des droits de la personne, la sécurité et l'égalité. Le Canada appuie également les efforts de la Banque en vue d'encourager la coopération multilatérale sur des enjeux liés à la démocratie.

### **Une meilleure gouvernance d'entreprise**

Le Canada maintient que la priorité fondamentale de la Banque en ce qui concerne le développement du secteur privé consiste à créer un climat propice à l'investissement et de solides cadres de réglementation afin que le secteur privé profite d'un développement durable. Une saine gouvernance facilite l'intégration des sociétés au système financier international et rehausse leur compétitivité internationale. Des institutions gouvernementales solides et transparentes sont plus efficaces et responsables envers les citoyens. À cette fin, par l'entremise de fonds de coopération technique, la BERD fournit aux administrations locales et nationales des conseils sur les façons d'améliorer et de renforcer leurs cadres institutionnels afin d'assurer le bon fonctionnement du secteur privé.

### **Une solide gouvernance interne**

Le Canada se réjouit de ce que la Banque se soit engagée à accroître la transparence de ses opérations, conformément aux pratiques modernes de gouvernance des entreprises. Cette orientation rejoint les efforts d'autres institutions financières internationales (IFI), que le Canada a aussi fermement appuyés. Le Canada se réjouit des efforts déployés par la Banque pour évaluer ses pratiques en les comparant à d'autres IFI. La BERD a élaboré et mis en œuvre une série de politiques et de stratégies, notamment des codes de conduite et une stratégie de lutte contre la corruption, pour veiller à suivre des pratiques exemplaires. La section « L'activité du Canada en 2006 » en traite plus en détail.



## De fortes institutions démocratiques

Conformément à son mandat de promouvoir les réformes économiques et démocratiques, la Banque passe périodiquement en revue les progrès politiques et économiques de la transition dans les pays où elle effectue des opérations. La BERD a limité ses opérations au Bélarus, au Turkménistan et en Ouzbékistan, où l'engagement à l'égard des principes démocratiques de base est particulièrement faible. Les stratégies-pays du Bélarus et du Turkménistan ont été examinées en 2006 et, vu l'absence de progrès des réformes économiques et politiques dans ces deux pays, l'approche de la Banque consistant à restreindre nettement ses opérations a été reconfirmée. Comme les opérations de la Banque continuent de se recentrer vers des régions plus difficiles, son engagement à l'égard des critères politiques de l'article 1 demeure impératif. Les analyses menées par la BERD indiquent une relation à la fois étroite et positive entre les progrès de la transition et le libéralisme politique, c'est-à-dire l'établissement d'institutions démocratiques fortes.

## 2. Durabilité environnementale

On considère de plus en plus qu'il existe un lien fondamental entre, d'une part, les questions environnementales et sociales et, d'autre part, la viabilité à long terme de la performance économique, la stabilité politique et la qualité de vie des habitants d'une région. Le Canada souhaite assurer le développement durable de la région en transition afin de favoriser le renforcement de l'économie mondiale. Il appuie donc fermement l'application de pratiques exemplaires de développement durable aux investissements de la BERD, tant dans le secteur public que dans le secteur privé. La BERD compte notamment les objectifs suivants au nombre de ses priorités :

- Intégrer pleinement des facteurs environnementaux et sociaux (par exemple la santé, la sécurité, la main-d'œuvre et les questions liées aux collectivités) au cycle des projets, et veiller à ce que chaque projet dont le financement est envisagé soit évalué aux plans environnemental et social.
- Promouvoir des investissements environnementaux dans une vaste gamme de secteurs en vue d'assurer une utilisation efficace des ressources, la mise au point de méthodes de production plus propres, la protection de la biodiversité et l'application de pratiques exemplaires à la gestion de l'environnement.
- Financer des projets comportant des objectifs environnementaux clairs, comme une meilleure gestion de l'eau et des eaux usées, l'efficacité énergétique et l'énergie renouvelable, et travailler en partenariat avec d'autres institutions pour régler les problèmes environnementaux régionaux et planétaires<sup>3</sup>.

## 3. Impact sur la transition

Le Canada souhaite vivement que les nouveaux régimes démocratiques aient accès au financement et aux conseils dont ils ont besoin pour que leurs efforts politiques et économiques portent fruit afin qu'ils deviennent des démocraties axées sur l'économie de marché. La Banque a un rôle important à jouer dans cette transition. L'adhésion de huit membres emprunteurs de la BERD à l'Union européenne en mai 2004 a constitué une étape importante soulignant la réussite du processus de transition. La BERD a joué un rôle de premier plan dans ce processus, en aidant les pays en cause à créer des conditions propices afin d'attirer des fonds privés sans intervention de sa part. La BERD doit désormais recentrer ses opérations sur les pays emprunteurs de l'ancienne Union soviétique et de l'Europe du Sud-Est qui ont le plus besoin de son aide.

<sup>3</sup> *EBRD Sustainability Report 2005: Working Towards a Sustainable Future.*



#### **4. Promotion des intérêts commerciaux du Canada**

La BERD offre diverses possibilités d'investissement aux entreprises et institutions financières canadiennes. Les objectifs du Bureau canadien consistent à donner plus d'information au Canada sur ces possibilités, à expliquer le processus de financement de la Banque et à veiller à ce que les politiques et modalités de l'institution soient appliquées d'une façon transparente et équitable.

À cette fin, le Bureau canadien fournit des renseignements commerciaux de la BERD aux entreprises canadiennes et conseille les promoteurs de projets canadiens au sujet des options de financement qu'offre la Banque. En outre, il recherche des débouchés de cofinancement commercial auprès d'Exportation et développement Canada et d'autres institutions financières canadiennes. De concert avec Affaires étrangères et Commerce international Canada et Industrie Canada, le Bureau détermine les possibilités de contrats de la BERD et, avec l'Agence canadienne de développement international (ACDI), il fait la promotion des activités de coopération technique canadiennes et du cofinancement public avec la BERD.

En 2006, le conseil d'administration a approuvé deux investissements auxquels le Canada a participé. Dans le premier cas, il s'agissait d'un prêt à la modernisation et à l'expansion de Chelopech Mining EAD, une entreprise bulgare appartenant entièrement à la société Dundee Precious Metals Inc., de Toronto. Le deuxième projet visait un cadre de crédit-bail à fournisseurs multiples en Russie, qui a été élaboré conjointement par Exportation et développement Canada et la BERD.

En 2006, 14 contrats d'une valeur totale de 4,6 millions d'euros ont été octroyés à des experts-conseils canadiens pour la préparation et la réalisation de projets ainsi que pour le soutien de réformes relatives au climat d'investissement. Ces contrats ont été financés par les fonds de coopération technique de l'ACDI à la BERD (huit contrats), par la BERD directement (quatre contrats) et par d'autres fonds de coopération technique non liés de la BERD (deux contrats).

#### **Bilan des votes du Canada en 2006**

Le 30 janvier 2004, le ministre des Finances, à titre de gouverneur du Canada auprès de la BERD, a voté en faveur d'une modification de l'*Accord portant création de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement* afin d'autoriser cette dernière à effectuer des opérations en Mongolie. Cette proposition a reçu l'appui unanime des membres de la BERD en raison des liens étroits entre la Mongolie et les pays de l'ancienne Union soviétique et de sa longue expérience de la planification centralisée. Le Canada a ratifié la modification des statuts de la BERD dans le cadre de la *Loi d'exécution du budget de 2006*.

Le 3 juin 2006, après avoir proclamé son indépendance de la République fédérale de Serbie et du Monténégro et avoir été reconnue comme un pays indépendant par la communauté internationale et le gouvernement de la Serbie, la République du Monténégro a été formellement admise au nombre des membres de la BERD. À la suite d'un vote des gouverneurs, que le Canada a appuyé, la République du Monténégro est devenue un membre emprunteur de la BERD.

Le 6 novembre 2006, les gouverneurs ont voté sur un ajustement de la formule de calcul de la rémunération des administrateurs, des administrateurs suppléants et du président de la BERD. Le Canada a appuyé les modifications proposées.



## Bilan des votes du Canada

De façon générale, le Canada et d'autres actionnaires font part de leurs préoccupations et formulent des questions au sujet d'opérations particulières de la Banque avant que le conseil d'administration ne soit saisi des dossiers. Ainsi, les décisions du conseil sont le plus souvent prises par consensus. Les administrateurs peuvent cependant s'abstenir de voter sur des projets ou des politiques, ou voter contre ceux-ci, après consultation des gouvernements qu'ils représentent. Le Canada a appuyé toutes les politiques mises aux voix en 2006, de même que la grande majorité des 300 projets retenus. Il y a eu 13 exceptions pour trois raisons clés.

- **Additionnalité insuffisante.** L'additionnalité est l'un des principes opérationnels de base de la BERD : les investissements dans les projets doivent susciter des investissements privés et non s'y substituer. S'il se peut qu'un investisseur ait accès au soutien financier du secteur privé à des conditions raisonnables, cela soulève des doutes quant à l'additionnalité du financement de la BERD. Le Canada s'est abstenu de voter ou s'est opposé pour ce motif relativement à trois projets.
  1. Un investissement de la BERD dans le fonds d'actions Royalton Partners II. Ce fonds effectuera des investissements contrôlés ou liés à des actions dans des sociétés privées et privatisées sur le marché intermédiaire d'Europe centrale. Il ciblera des secteurs à production non exportable et cherchera des occasions d'accroître la valeur de ces sociétés en améliorant leurs opérations ou en favorisant leur expansion. Le Canada a voté contre ce projet.
  2. Un prêt de la BERD à une banque de Russie (la banque MDM) pour appuyer ses opérations de crédit. Le Canada s'est abstenu de voter sur ce projet en raison de préoccupations liées à l'additionnalité.
  3. Un prêt de la BERD à une filiale russe de la société LG pour aider à financer des installations de production d'appareils électroniques de consommation et de produits blancs situées près de Moscou. Le Canada s'est abstenu de voter parce qu'il doutait de l'additionnalité du financement, en plus de souligner l'impact limité du projet sur la transition.
- **Manque d'impact sur la transition.** Un autre des principes opérationnels de base de la BERD consiste à aider les pays à faire la transition vers l'économie de marché à part entière (« l'impact sur la transition »). Aux termes de l'article 2 de l'*Accord portant création de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement*, la transition est favorisée grâce à diverses mesures, y compris : promouvoir l'établissement, l'amélioration et le développement des activités du secteur productif, concurrentiel et privé, et mobiliser à cette fin des capitaux nationaux et étrangers ainsi que des équipes de gestion expérimentées; favoriser l'investissement productif, y compris dans le secteur des services et dans le secteur financier ainsi que dans les infrastructures, lorsque cela est nécessaire pour soutenir l'initiative privée et l'esprit d'entreprise; fournir une assistance technique; et apporter un soutien aux projets multinationaux ou faisant appel à plus d'un pays donateur. Lorsqu'on prévoit qu'un investissement n'accélérera pas la transition selon ces critères, des préoccupations sont soulevées. Le Canada s'est abstenu de voter ou s'est opposé pour ce motif relativement à cinq projets.
  4. Une septième reconduction de la facilité de financement des PME établie conjointement par l'Union européenne et la BERD en faveur de partenaires bancaires pour la réaffectation de prêts à des microentreprises et à des PME dans des pays admis au sein de l'Union européenne (la Bulgarie, la Roumanie et la Croatie). Bien qu'il appuie les objectifs de la facilité, le Canada s'est abstenu de voter sur sa reconduction en raison de l'utilisation de bonifications d'intérêts financées par l'Union européenne.
  5. Un prêt aux services financiers de détail de la banque VTB pour la réaffectation de prêts à des PME de Russie. Le Canada a voté contre ce projet, tout en soulignant le recours douteux à une banque d'État comme intermédiaire financier.



### **Bilan des votes du Canada (suite)**

6. Une participation au capital-actions de la banque russe Ogresbank. Après l'entrée en scène d'un solide investisseur stratégique, l'impact du projet sur la transition est devenu moins évident. Le Canada s'est abstenu de voter sur ce projet, tout en faisant part de préoccupations concernant l'additionnalité.
7. Un prêt à la société aéronautique Soukhoï pour appuyer le développement et la construction d'un jet régional en Russie. Le Canada a voté contre ce projet, tout en faisant part de préoccupations au sujet de l'ampleur du soutien de l'État et de l'additionnalité.
8. Un prêt pour aider à financer le design, la construction et le démarrage d'un nouveau méga-centre commercial régional au sud-est de Moscou (Kashirka). Le Canada s'est abstenu de voter sur ce projet.
- **Non-conformité avec la politique canadienne sur l'acier.** Le Canada n'appuie pas les projets des banques multilatérales de développement qui contribuent à la surcapacité mondiale, puisque l'offre est déjà excédentaire à l'échelle mondiale. Il s'est abstenu de voter ou s'est opposé pour ce motif relativement à cinq projets.
  9. Un prêt à la filiale ukrainienne de la société Mittal (Mittal Steel Kriviy Rih) afin d'optimiser sa capacité existante et d'accroître son efficacité énergétique. Mittal a acquis cette filiale en novembre 2005 dans le cadre d'une reprivatisation transparente au prix du marché. En dépit des améliorations opérationnelles et environnementales proposées, le Canada a voté contre ce projet, tout en faisant part de préoccupations touchant l'additionnalité.
  10. Un prêt visant à appuyer la restructuration d'une usine d'acier en Roumanie (S.C. Donasid) afin de lui permettre d'accroître sa production. Le Canada s'est abstenu de voter sur ce projet.
  11. Un projet de cogénération en Ukraine (Ekoenergia) pour aider à accroître la production d'acier. Le Canada s'est abstenu de voter sur ce projet.
  12. Un projet de modernisation du groupe ChTPZ en Russie. Le Canada s'est abstenu de voter sur ce projet.
  13. Un prêt à ISTIL Ukraine à l'appui de la restructuration financière et de l'expansion de cette société. Le Canada s'est abstenu de voter sur ce projet.

## **L'activité du Canada en 2006**

1. Gouvernance et reddition de comptes améliorées.
2. Attachement aux principes de l'article 1 de l'*Accord portant création de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement*.
3. Réévaluation de la mission de la BERD et nouveau cadre opérationnel.
4. Promotion d'un climat d'investissement sain par l'entremise d'institutions solides.
5. Durabilité environnementale.

### **1. Gouvernance et reddition de comptes**

La valeur d'exemple des politiques de gouvernance de la BERD est déterminante pour sa capacité d'influer sur la transition. La Banque doit donc adopter les normes de gouvernance interne les plus rigoureuses. Le Canada a appuyé les efforts de la BERD pour veiller à ce que ses politiques internes continuent de respecter des pratiques exemplaires.





## Codes de conduite

Le Canada a appuyé la mise en place de nouveaux codes de conduite pour les administrateurs et les dirigeants de la BERD. Ces nouveaux codes ont été mis en place à la suite d'un examen effectué en 2004, qui soulignait le besoin de mettre à jour le code de conduite initial de la Banque.

Les nouveaux codes de conduite, sanctionnés par les gouverneurs lors de la réunion annuelle de 2006, reflètent les pratiques exemplaires actuelles d'autres IFI. De plus, ils fournissent des directives pour éviter et traiter les conflits d'intérêts; établissent un mécanisme transparent d'examen des demandes de dérogation; encadrent la conduite des affaires financières privées et déterminent le degré de divulgation requis; et prévoient une procédure rigoureuse en cas de manquement présumé aux dispositions des codes.

## Politique sur l'information du public

Le Canada a activement encouragé la Banque à rehausser la transparence de ses activités, suivant les pratiques modernes de gouvernance d'entreprise. Cette orientation est compatible avec les efforts d'autres IFI, que le Canada a aussi vivement appuyés.

Le Canada s'est réjoui de la décision de la Banque d'élargir sa politique de divulgation publique. En 2006, la BERD a décidé : *a*) de rendre publics les procès-verbaux des réunions de ses administrateurs; *b*) de mettre à la disposition du public sur son site Web plus d'information sur ses rouages internes (y compris son organigramme ainsi que la composition et le mandat des comités de son conseil d'administration); *c*) de produire les sommaires des projets dans la langue des pays en cause; *d*) de fournir un sommaire du plan annuel de rémunération et d'avantages sociaux de ses employés; et *e*) d'afficher la liste des politiques et des stratégies devant être élaborées ou révisées au cours de la prochaine année.

## Stratégie de lutte contre la corruption

Le Canada a aussi pressé activement la BERD de renforcer sa politique de lutte contre la corruption. Il a appuyé la proposition de la Banque en vue de modifier ses pratiques et de lutter contre la corruption suivant l'approche harmonisée établie par les grandes IFI. Le Canada a félicité la Banque pour ses efforts en vue d'adapter rapidement les nouvelles définitions harmonisées et de modifier ensuite ses propres politiques et règles sur les contrats afin qu'elles respectent la stratégie commune arrêtée par les grandes IFI.

Le Canada a hâte de prendre connaissance du premier bilan des résultats, surtout pour voir comment on a concilié les nouvelles lignes directrices concernant la lutte contre la corruption et la prévention de la fraude avec l'objectif de la Banque d'appuyer le développement du secteur privé.

Le Canada a félicité la BERD pour la publication de son premier rapport sur la lutte contre la corruption<sup>4</sup>, qui vise à informer les actionnaires, les autres institutions financières et les investisseurs au sujet des efforts de la Banque pour lutter contre la corruption et la fraude dans le cadre de ses propres opérations. Le rapport met aussi en lumière des études sur la prévalence de la corruption dans les pays où la BERD effectue des opérations.

<sup>4</sup> Disponible (en anglais seulement) à l'adresse [www.ebrd.com/about/integrity/report.pdf](http://www.ebrd.com/about/integrity/report.pdf).



## **2. Attachement aux principes de l'article 1 – Activités au Bélarus**

Le Canada a pris fermement position en faveur d'une interprétation rigoureuse des responsabilités de la BERD aux termes de l'article 1 de l'*Accord portant création de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement* afin de limiter fortement les opérations dans les pays dont l'engagement à respecter les valeurs démocratiques est très faible. Comme l'indique l'article 1, la Banque a pour mandat politique explicite de favoriser la transition des pays qui s'engagent à respecter et mettent en pratique les principes de la démocratie pluraliste et du pluralisme. Dans les pays où la situation démocratique et le respect des droits de la personne laissent à désirer, comme le Bélarus, la Banque limite ses activités au financement du secteur privé tout en continuant de chercher des façons d'assainir le climat d'investissement et d'appuyer les efforts de réforme.

Approuvée en 2006, la nouvelle stratégie de la BERD pour le Bélarus traduit le fait que les progrès de ce pays en vue d'appliquer l'article 1 demeurent lents et caractérisés par des contretemps. L'élaboration de la nouvelle stratégie a eu un grand retentissement au Canada, en raison de la fermeté de la position du gouvernement canadien sur la nécessité d'instaurer des réformes démocratiques au Bélarus. Concrètement, au sein des IFI, le Canada s'est systématiquement opposé à ce que la BERD accorde des prêts au gouvernement du Bélarus, sans toutefois exclure la possibilité d'appuyer des opérations à petite échelle de la BERD auprès du secteur privé dans le but de combler des besoins essentiels de la population. La nouvelle stratégie de la Banque à l'égard du Bélarus, qui continue de cibler uniquement le secteur privé, est conforme à cette approche.

## **3. Réévaluation de la mission et des opérations de la Banque**

Le Canada a participé activement à la réalisation du troisième examen des ressources en capital (ERC 3) de la BERD et aux délibérations connexes, soulignant que l'institution devait agir résolument pour intensifier ses opérations dans les pays de l'ancienne Union soviétique et de l'Europe du Sud-Est où la transition est moins avancée. Lors de la réunion annuelle de 2006, les gouverneurs ont approuvé l'ERC 3, qui énonce de nouvelles orientations stratégiques définissant les objectifs de transition, les activités opérationnelles, la gestion du risque, le rendement financier et les besoins en ressources de la Banque. L'un des éléments clés de cette stratégie est le retrait progressif, d'ici 2010, des huit pays d'Europe centrale qui ont adhéré à l'Union européenne en 2004. Dans un premier temps, la stratégie prévoit le regroupement des activités et la fermeture de trois bureaux en Europe centrale en 2007, parallèlement à l'accroissement de la présence de la Banque dans d'autres pays comme la Russie et l'Ukraine.

Le Canada a fait bon accueil à l'ERC 3 et il a appuyé la réorientation des opérations de la Banque vers les pays de l'Europe du Sud-Est et de l'ancienne Union soviétique, où les défis liés à la transition sont plus exigeants. Grâce à ce cadre stratégique, les ressources de la BERD seront affectées de manière à avoir le plus d'impact possible sur la transition.

## **4. Promotion d'un climat propice à l'investissement**

### **Un secteur financier qui fonctionne bien**

Le Canada appuie fermement les activités de la BERD dans le secteur financier en raison de leur importance pour l'intégration des pays en transition à l'économie mondiale. La Banque cherche à accroître la confiance dans ce secteur principalement en appuyant l'amélioration de la gouvernance et des pratiques commerciales des institutions locales. Elle cherche en outre à améliorer la surveillance et la réglementation financières, mais le rôle d'investisseur que la Banque joue dans le secteur financier et les inquiétudes liées à d'éventuels conflits d'intérêts limitent ses activités à cet égard.



Malgré cela, en tant qu'investisseur étranger de bonne réputation, la BERD donne des informations importantes sur les besoins en matière de surveillance et de réglementation, qu'elle communique aux administrations publiques et aux autres institutions financières internationales actives dans la région. Les mises de fonds de la Banque dans le secteur financier concourent à la réalisation des objectifs de concurrence et d'autonomie en visant à accroître la diversité des institutions et des services offerts (surtout au secteur privé, aux microentreprises et aux PME), en facilitant l'investissement direct étranger et en renforçant l'orientation commerciale des institutions financières d'État, particulièrement en prévision de leur privatisation.

La Banque contribue aussi au bon fonctionnement du secteur financier par ses efforts en vue de stimuler le développement de marchés de capitaux locaux. L'une des approches qu'elle adopte à cette fin consiste à collaborer avec les autorités compétentes afin de mettre au point le cadre juridique régissant l'émission d'obligations à long terme libellées en monnaie nationale. Les trois émissions de titres à taux variable libellés en roubles que la Banque a effectuées (l'une en 2005 et les deux autres en 2006) ont mis en lumière l'impact potentiel sur la transition venant du développement des marchés de capitaux locaux, de même que le dialogue poussé qu'il faut entretenir avec les autorités chargées de la réglementation. Pour préparer ces émissions, la Banque a travaillé en étroite collaboration avec les autorités russes depuis 1999 et a fourni une expertise technique et juridique en vue de l'élaboration du cadre régissant l'émission d'obligations à long terme libellées en monnaie nationale. Ces émissions d'obligations constituent une étape importante du développement des marchés de capitaux de la Russie, car elles dotent ce pays d'une nouvelle catégorie d'actif et ouvrent la voie à d'autres émetteurs internationaux. La BERD collabore avec d'autres gouvernements, dont ceux de l'Ukraine et du Kazakhstan, à cette même fin.

### **Microentreprises et PME**

Le Canada appuie la stratégie de la Banque visant à promouvoir la croissance des microentreprises et des PME, à mettre au point des instruments financiers adaptés à ce secteur et favorise la constitution d'associations commerciales dynamiques. Le Canada est un partisan résolu de favoriser le développement de l'expertise locale en gestion, l'acquisition de compétences et l'innovation. Il appuie fermement la stratégie de la BERD relativement au secteur des microentreprises et des PME, qui repose sur trois bases : le financement, l'amélioration du climat d'investissement au moyen d'un dialogue sur la politique publique, et la mise sur pied d'un réseau de soutien des PME et des microentreprises. La stratégie reconnaît expressément que le piètre climat d'investissement – et non pas seulement l'accès restreint au financement – est un obstacle majeur au développement du secteur.

L'un des éléments essentiels de la stratégie de la BERD en vue de faciliter la transition vers l'économie de marché consiste à favoriser le développement d'un secteur privé vigoureux dans les pays où elle effectue des opérations. Un secteur dynamique des microentreprises et des PME est essentiel à la croissance économique soutenue des pays et vital pour aider ceux-ci à devenir autonomes et concurrentiels sur la scène internationale. Une main-d'œuvre locale dynamique et active dans tous les secteurs, associée à des mécanismes locaux de financement bien établis, permet aux pays de devenir moins vulnérables aux mouvements de capitaux à l'échelle planétaire.



## **5. Durabilité environnementale**

### **Initiative sur l'énergie durable**

Le Canada se réjouit du rôle accru de la BERD dans les dossiers des changements climatiques et du renforcement de la sécurité des approvisionnements énergétiques. Il a déjà versé des fonds à l'initiative sur l'énergie durable en s'engageant à consacrer 20 millions d'euros au volet nucléaire du Fonds du Partenariat pour l'environnement dans le cadre de la dimension septentrionale.

La région en transition, qui compte parmi les parties du monde où la croissance est la plus rapide, a de plus en plus besoin d'énergie. L'un des grands problèmes auxquels elle est confrontée est issu de l'ancienne structure économique centralisée : il s'agit de l'utilisation inefficace de l'énergie, qui mine la compétitivité des entreprises et des économies, menace la sécurité des approvisionnements énergétiques et contribue de façon démesurée aux émissions de carbone.

La Banque a dévoilé son Initiative sur l'énergie durable dans le cadre de la réunion annuelle de 2006 et les actionnaires de la BERD l'ont appuyée. Aux termes de cette nouvelle initiative, la Banque ferait plus que doubler ses investissements dans l'efficacité énergétique et les sources d'énergie plus propres au cours des trois prochaines années en intégrant pleinement dans tous les secteurs des investissements dans l'énergie durable, renforçant ainsi sa capacité de produire des résultats; en intensifiant son dialogue en matière de politique, de concert avec d'autres institutions internationales; et en établissant un nouveau partenariat avec les donateurs à l'appui de l'Initiative<sup>5</sup>.

---

<sup>5</sup> BERD, *Sustainable Energy Initiative: Furthering Transition, Securing the Future—Summary Document*, juillet 2006.



## La participation du Canada à la BERD

### Les avantages de la participation

L'adhésion du Canada à la BERD et sa participation active à la discussion des questions stratégiques et opérationnelles lui permettent de projeter ses valeurs et d'aider à modeler les normes et les règles dans la région. En appuyant la poursuite des réformes politiques et économiques dans les pays d'Europe du Centre et du Sud-Est et ceux de l'ancienne Union soviétique, le Canada contribue à la stabilité de la région et à son intégration à l'économie mondiale.

Le Canada et la Banque partagent l'objectif dominant de développer un secteur privé dynamique dans les pays où cette dernière effectue des opérations en mobilisant des fonds pour des projets ayant un impact marqué sur la transition, et en fournissant des conseils et une assistance technique aux entreprises et aux gouvernements. En participant aux discussions en matière de politiques du conseil d'administration de la Banque, le Canada a pu renforcer ce mandat et demander que l'on accorde plus d'importance aux questions de gouvernance dans les opérations de la BERD. De plus, le Canada a pu aider à modeler les politiques liées à la protection sociale et à l'environnement qui régissent les prêts de la BERD. Cette dernière fournit également au Canada un mécanisme lui permettant de rejoindre des pays pauvres en transition qui ne bénéficient habituellement pas de ses programmes bilatéraux d'aide au développement.

Comme on l'a vu, le Canada souhaite aussi obtenir d'importantes retombées commerciales. Pour exécuter les projets de transition, la Banque s'appuie souvent sur des biens et services fournis par ses membres au moyen de contrats. Cela permet aux entreprises canadiennes d'avoir accès à d'autres marchés et de profiter de débouchés commerciaux dont elles seraient par ailleurs privées. Les services de consultation forment un secteur où le Canada jouit d'un avantage comparatif et dans lequel les Canadiens ont réussi à obtenir des contrats financés par la BERD. En 2006, cependant, les entreprises canadiennes n'ont guère participé aux appels d'offres financés par la BERD, et aucune d'elles n'a obtenu de contrats dans le cadre de ces appels d'offres. Néanmoins, la BERD offre aux entreprises canadiennes de multiples occasions de financer des investissements dans les pays où elle effectue des opérations et d'avoir accès à des appels d'offres du secteur public.

À l'avenir, la BERD espère voir augmenter le nombre de promoteurs canadiens de qualité avec lesquels investir, afin de faire correspondre davantage ses besoins de coopération technique et de cofinancement public avec les intérêts canadiens dans la région, et de renforcer son partenariat avec Exportation et développement Canada et d'autres cofinanciers commerciaux canadiens.

### Participation des gouvernements et des professionnels

**Rôle des ministères canadiens** – Au gouvernement du Canada, la supervision des activités de la BERD relève de la Division des politiques et des institutions internationales du ministère des Finances. Ce dernier, en collaboration avec le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international et l'ACDI, analyse régulièrement les documents d'orientation de la Banque et les stratégies-pays envisagées, et il conseille l'administrateur canadien.

**Fonctions de l'administrateur canadien** – En plus de participer aux assemblées du conseil, l'administrateur canadien siège actuellement au Comité du budget et des questions administratives du conseil d'administration, dont les activités de surveillance portent sur l'efficacité, le contrôle des coûts et la prudence budgétaire. Ce comité supervise également les politiques de la Banque en matière de ressources humaines (dont celles ayant trait à la gouvernance et à l'éthique) et il veille à ce que les ressources soient affectées aux priorités de l'institution.



**Personnel canadien à la BERD** – Les Canadiens sont bien représentés au sein de la BERD. À la fin de 2006, 23 professionnels de la BERD étaient des Canadiens (3,4 % des postes de professionnels), ce qui correspond à la participation du Canada au capital-actions de la Banque (3,4 %). Il est à souligner que les postes de directeur des Communications, de directeur des Achats et de directeur de l'Initiative relative aux pays en début de transition sont occupés par des Canadiens. Les membres du Bureau de l'administrateur canadien ont effectué, en 2006, un certain nombre de visites au Canada et dans les pays où la BERD effectue des opérations afin de rencontrer des gens d'affaires, d'animer des colloques, de prononcer des allocutions lors de conférences ou encore de consulter des responsables gouvernementaux.

Les événements suivants, appuyés par le Bureau de l'administrateur canadien, ont contribué à promouvoir les intérêts du Canada en 2006 :

- L'administrateur canadien et le conseiller commercial du Canada ont participé aux Journées du commerce canadien à Kiev, en Ukraine, parrainées par l'ambassade du Canada à Kiev.
- L'administrateur canadien a participé, à Moscou, à la Conférence Adam Smith et a rencontré des gens d'affaires et des fonctionnaires russes et canadiens.
- Dans le cadre du programme canadien de sensibilisation, l'administrateur canadien et le conseiller commercial du Canada ont organisé la visite du président de la BERD, M. Jean Lemierre, à la Conférence de Montréal ainsi qu'un programme de travail comprenant des rencontres supplémentaires avec des gens d'affaires canadiens souhaitant investir dans les pays où la Banque effectue des opérations.
- Le conseiller commercial et un agent bancaire supérieur de l'équipe de la BERD chargée de la Russie ont participé au colloque Canada-Russie sur l'industrie forestière organisé par l'Association d'affaires Canada-Russie-Eurasie (AACRE). Le conseiller commercial a également pris part au Globe Environmental Industries Effective Bidding Workshop, à Vancouver, afin de cerner des débouchés en matière de contrats à la BERD pour les entreprises canadiennes du secteur de l'environnement, et aux Journées du développement international, parrainées par l'ACDI et par les Manufacturiers et exportateurs du Canada, à Winnipeg. Le bureau canadien a permis au directeur des Services de consultation de la BERD de participer à ces Journées, de même qu'à des programmes de sensibilisation de l'industrie avec des représentants des gouvernements et des associations de l'industrie de l'Ontario et de l'Alberta à Toronto et à Calgary.
- Le sous-économiste en chef et le directeur, Stratégie et analyse, de la BERD, de même que le conseiller en matière de politiques du Canada, se sont rendus à Toronto et à Ottawa afin de présenter à des gens d'affaires, à des universitaires et à des fonctionnaires les principales conclusions du rapport sur la transition que la Banque a préparé en 2006 sur l'évolution du climat économique et commercial dans les pays où elle effectue des opérations.

## **Contribution aux ressources ordinaires en capital**

À la fin de 2006, le capital autorisé de la Banque se chiffrait à 20 milliards d'euros. Le Canada a souscrit 3,4 % de ce capital, soit 680 millions d'euros (968 millions de dollars canadiens), dont 25,3 % (245,2 millions de dollars canadiens) sont versés. Le reste est exigible à vue et ne serait fourni que dans le cas improbable où la BERD éprouverait de graves difficultés financières. La contribution versée du Canada au capital de la Banque constitue une charge non budgétaire puisque les actions canadiennes de la Banque sont considérées comme un actif. Notre contribution exigible à vue représente un passif éventuel.



Le capital versé par le Canada prend la forme d'acomptes en espèces et de billets à demande ne portant pas intérêt, qui sont encaissés sur cinq ans. Les paiements sont effectués en huit versements annuels égaux (40 % en espèces et 60 % en billets à demande ne portant pas intérêt). Le dernier billet émis par le Canada sera encaissé en 2009.

### Paiements du Canada à la BERD

Année	Total des paiements en espèces – \$US – y compris les billets encaissés et les paiements en espèces	Total des paiements en espèces – \$CAN <sup>1</sup> – y compris les billets encaissés et les paiements en espèces
1991	23 807 004	27 278 065
1992	15 871 336	19 177 335
1993	19 839 170	25 588 561
1994	23 807 004	32 517 987
1995	23 807 004	32 677 494
1996	7 935 668	10 821 077
1997	3 967 334	5 492 325
1998	6 315 572	9 366 645
1999	7 773 010	11 549 451
2000	9 230 449	13 709 085
2001	10 687 891	16 549 305
2002	12 145 331	19 072 539
2003	12 145 331	17 021 217
2004	12 145 331	15 807 394
2005	12 145 331	14 715 677
2006	5 829 759	6 611 492
2007	4 372 320	4 958 620 <sup>2</sup>
2008	2 914 880	3 305 747 <sup>2</sup>
2009	1 457 440	1 652 873 <sup>2</sup>

<sup>1</sup> Les taux de change se fondent sur la moyenne annuelle des taux de change de la Banque du Canada à midi.

<sup>2</sup> Valeur estimative selon le taux de change de 2006.

### Opérations effectuées par la BERD au Canada ou en dollars canadiens

La Banque n'a effectué aucune opération au Canada en 2006.

### Contribution à des fonds spéciaux

En plus d'accorder un soutien financier par le biais de prêts et de participations, la BERD conseille les entreprises sur toute une gamme de questions comme : la restructuration matérielle et financière; la formulation de plans d'entreprise; le repérage de marchés, de produits, de technologies et de partenaires techniques; et la mobilisation du financement des projets. Ces services consultatifs sont fournis par le biais de fonds spéciaux mis sur pied en partenariat avec des institutions ou des pays donateurs. À mesure que la Banque continue de réorienter ses opérations vers le sud et l'est de la région en transition, ces fonds et l'aide au développement de la capacité technique qu'ils procurent deviendront plus importants. Le Canada a contribué aux fonds spéciaux suivants :



**Fonds d'aide aux pays en début de transition** – L'ACDI est l'un des 11 donateurs du fonds, établi en 2004, qui est rattaché à l'exécution du programme de la Banque dans les sept pays les plus pauvres où elle effectue des opérations (l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Géorgie, la Moldavie, la République kirghize, le Tadjikistan et l'Ouzbékistan). Ce fonds est le premier établi par la BERD à être classé à titre d'aide publique au développement par le Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques. La contribution du Canada à ce fonds non lié s'élève à 1,7 million de dollars canadiens.

**Fonds canadien de coopération technique** – Ce fonds a pour but principal de fournir un financement permettant d'embaucher des experts-conseils canadiens pour les projets de la BERD dans des domaines variés à l'intérieur des pays où la Banque effectue des opérations. Le Canada y a versé 17 millions de dollars canadiens depuis 1992 à des fins de coopération technique. La contribution du Canada, qui a été reconduite en 2006 pour trois ans, soit jusqu'en 2009, prévoit la prestation de soutien technique en Arménie, en Géorgie, en Russie et en Ukraine, et cible l'environnement, le développement du secteur privé et la gouvernance municipale.

**Fonds pour le sarcophage de Tchernobyl** – Ce fonds a pour objet principal d'assurer la sûreté du sarcophage mis en place autour du réacteur nucléaire endommagé (tranche 4) de la centrale de Tchernobyl, en Ukraine. Le coût total estimatif de ce projet de 10 ans s'élève à 1,1 milliard de dollars américains environ, dont 716 millions de dollars américains ont déjà été souscrits. Le Canada s'est engagé à souscrire 33 millions de dollars américains, dont 0,8 million d'aide bilatérale pour la réparation de la cheminée de ventilation.

**Compte pour la sûreté nucléaire (CSN)** – Ce compte a été institué en 1993 pour aider à financer la fermeture de la centrale nucléaire de Tchernobyl et l'amélioration de la sûreté dans les centrales nucléaires des pays où opère la Banque jusqu'à ce que ces centrales puissent être fermées. Le CSN s'ajoute à d'autres mécanismes bilatéraux et multilatéraux d'aide technique en matière de sûreté nucléaire, et il est utilisé en parallèle avec les efforts déployés au niveau multilatéral pour réformer de façon plus générale le secteur de l'énergie dans la région. Le Canada a versé 19,5 millions de dollars canadiens sur le budget total de 280 millions d'euros du fonds. La contribution du Canada a été entièrement utilisée.

**Fonds de coopération ACDI-BERD pour l'Europe du Sud-Est (FCESE)** – La contribution du Canada au plan d'action de la BERD pour l'Europe du Sud-Est totalisait 10 millions de dollars canadiens en 2002. Ces fonds, qui doivent servir à des activités de coopération technique et de cofinancement, sont conditionnels au recours à des experts-conseils canadiens; ils ont été utilisés en Albanie, en Bosnie-Herzégovine, en Bulgarie, en Croatie, dans l'Ex-République yougoslave de Macédoine, en Roumanie et en Serbie-Monténégro. En 2003, une somme additionnelle de 6 millions de dollars canadiens a été versée au FCESE pour financer des travaux dans les secteurs et pays prioritaires pour l'ACDI. Cette dernière participe, par l'entremise du FCESE, à une nouvelle initiative pour les Balkans occidentaux, qui englobe un fonds de coopération technique à donateurs multiples et vise à améliorer les mécanismes de coordination des donateurs dans cette région.

**Programme de redressement des entreprises** – Ce programme a été mis sur pied en 1993 pour favoriser l'établissement de liens entre des conseillers sectoriels chevronnés provenant des économies de marché et des cadres supérieurs d'entreprises choisies de la région qui sont en difficulté financière. L'objectif du programme consiste à aider ces derniers à acquérir des compétences en gestion et en affaires pour que leurs entreprises puissent devenir compétitives et rentables. Le Canada a versé 2,55 millions de dollars canadiens à ce fonds.





**Soutien technique relatif à la ligne de crédit II pour les microentreprises et les PME**

**d'Ukraine** – Le Canada a accepté de fournir 3 millions de dollars canadiens pour les services de soutien technique fournis par des organismes canadiens qualifiés aux banques commerciales d'Ukraine obtenant des emprunts de la BERD aux termes de la ligne de crédit II en vue de réaffecter ces fonds à des microentreprises et à des PME. À ce jour, 2,12 millions de dollars canadiens ont été transférés à la Banque pour des services de soutien technique comprenant une formation en évaluation des risques et des prêts. Ce fonds est maintenant utilisé à l'appui du cadre de crédit hypothécaire et cible le développement des capacités des banques locales.

**Partenariat pour l'environnement dans le cadre de la dimension septentrionale (PEDS) –**

Le Canada est le seul pays non européen à contribuer à ce fonds, qui affecte les sommes fournies par des donateurs au règlement des graves problèmes environnementaux dans le nord-ouest de la Russie, surtout en matière de traitement des déchets nucléaires, de traitement de l'eau et des eaux usées, et d'efficacité énergétique. Le Canada s'est engagé à verser 20 millions d'euros; cette somme sera réservée au volet nucléaire du fonds et est prise en compte dans le calcul de l'engagement du Canada au titre du Partenariat mondial du G8.

**Fonds de coopération ACDI-BERD pour l'Asie centrale et le Caucase du Sud** – Créé en 2004, ce fonds doté de 2 millions de dollars canadiens sert à la planification et à la réalisation de projets en Asie centrale et dans le Caucase du Sud. Les secteurs visés sont les suivants : agro-industrie, ressources naturelles, financement des infrastructures (transports, télécommunications, financement municipal, etc.) et renforcement de la capacité des institutions locales travaillant au développement du secteur privé et des institutions de microcrédit. Compte tenu de l'orientation des programmes de l'ACDI, la priorité sera accordée aux projets devant se dérouler en Géorgie et au Tadjikistan. Il s'agit du premier fonds bilatéral canadien à la BERD qui fournisse un financement non lié (autrement dit, il n'est pas exigé que les sources des approvisionnements soient exclusivement canadiennes).



## Sommaire des opérations de la BERD en 2006

L'année 2006 a été chargée pour la BERD. Dans la foulée de la réunion annuelle, la Banque a lancé le troisième examen des ressources en capital (ERC 3), une stratégie prospective à moyen terme qui traduit la nouvelle orientation de ses opérations. L'ERC 3 oblige la Banque à revoir certaines de ses politiques et à en développer d'autres afin de relever les défis anticipés au cours des cinq prochaines années.

Les objectifs opérationnels de l'ERC 3 consistent à doter le portefeuille d'un objectif repère de 21,9 milliards d'euros d'ici 2010 et à atteindre un volume annuel d'activité d'environ 3,6 milliards d'euros. La répartition géographique du volume annuel des activités devrait suivre l'évolution de l'orientation stratégique de l'ERC 3. La part du portefeuille imputable aux pays qui en sont au début du processus de transition ou à une étape intermédiaire et à la Russie devrait progresser et atteindre environ 87 % d'ici 2010.

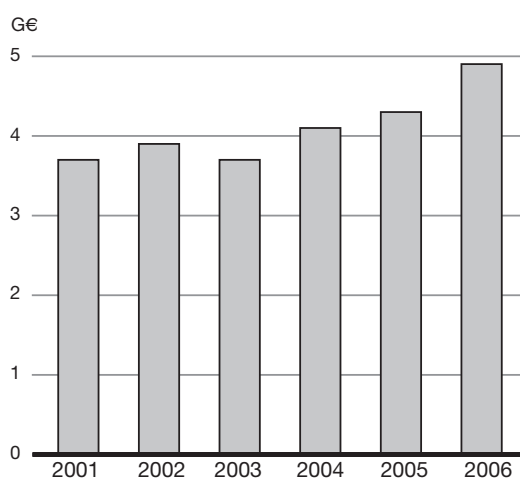
Le cadre des ressources de l'ERC 3 reflète l'accroissement de la charge de travail en raison de la croissance du portefeuille et d'une situation plus complexe, de même que le maintien de l'insistance sur l'efficacité et la réaffectation interne des ressources. Afin de fournir les ressources nécessaires à l'ERC 3, le budget administratif de la BERD pour 2006 a été fixé à 226,6 millions d'euros. Les résultats financiers de la Banque contribuent à la réalisation claire des objectifs stratégiques de l'ERC 3.

En décembre 2006, le conseil d'administration de la BERD a approuvé le budget administratif de cette dernière, qui s'établit à 267,7 millions d'euros pour 2007. Cela représente une hausse réelle de 3,5 %, la première du genre depuis 1995.

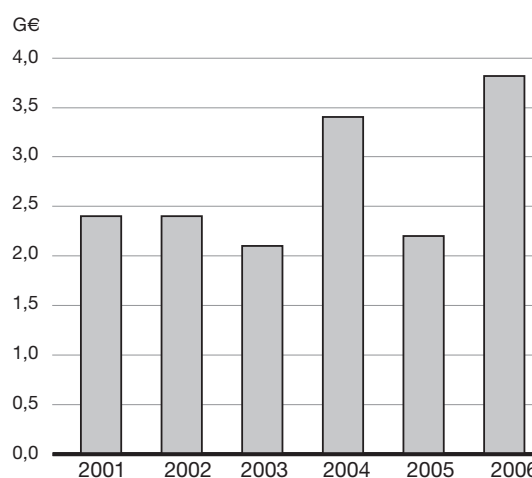
Graphique 2

### Sommaire de la situation financière de la BERD en 2006

Investissements de la BERD, 2001-2006



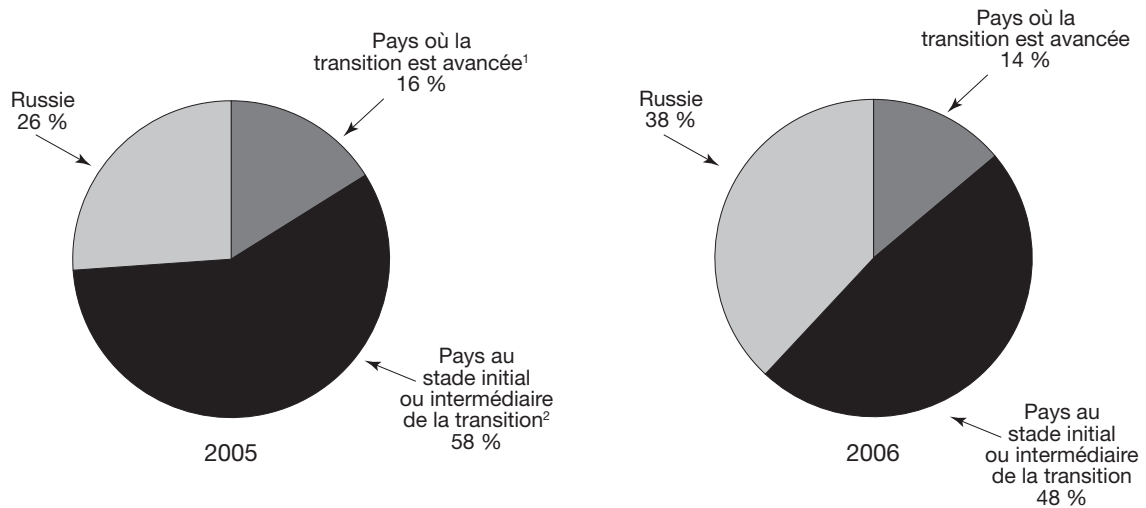
Décaissements annuels bruts, 2001-2006





Graphique 3

Investissements de la BERD selon le stade de transition



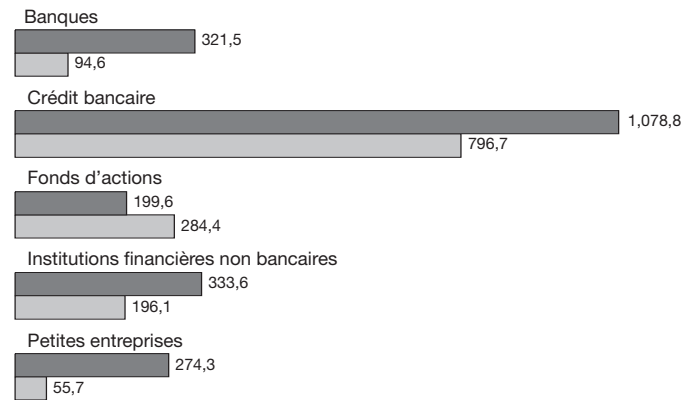
<sup>1</sup> Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République slovaque, République tchèque et Slovénie

<sup>2</sup> Albanie, Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Ex-République yougoslave de Macédoine, Géorgie, Kazakhstan, Moldavie, Mongolie, Monténégro, Ouzbékistan, République kirghize, Roumanie, Serbie, Tadjikistan, Turkménistan et Ukraine

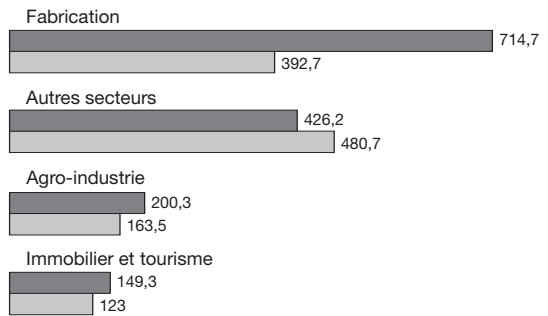
Graphique 4

Sommaire des investissements de la BERD en 2006

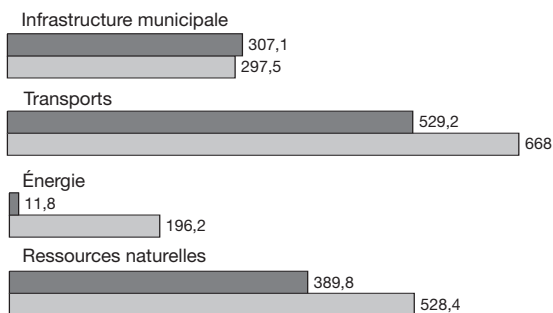
Institutions financières



Secteur manufacturier



Infrastructure



M€

■ 2006

■ 2005



### Investissements annuels, 2003-2006

	2003	2004	2005	2006
Nombre de projets	119	129	151	157
Soutien de la BERD (M€)	3 721	4 133	4 277	4 936
Ressources mobilisées (M€)	5 307	8 799	6 211	8 915
<b>Valeur totale des projets (M€)</b>	<b>9 028</b>	<b>12 932</b>	<b>10 499</b>	<b>13 851</b>

*Nota* – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

### Résultats financiers, 2003-2006

	2003	2004	2005	2006
			(M€)	
Revenu d'exploitation	538,1	658,6	1 543,9	2 667
Charges et amortissement	(198,6)	(189,8)	(218,9)	(225)
Bénéfice d'exploitation avant provisions	339,5	468,8	1 325,0	2 242
Provision pour prêts douteux et garanties	(11,3)	(67,2)	200,6	(53)
<b>Bénéfice net</b>	<b>328,2</b>	<b>401,6</b>	<b>1 525,6</b>	<b>2 359</b>
Réserves et bénéfices non répartis	911,7	1 686,0	4 656,1	6 974
Provision cumulative pour prêts douteux et garanties	505,4	539,5	351,6	1 341
<b>Total des réserves et des provisions</b>	<b>1 417,1</b>	<b>2 225,5</b>	<b>5 007,7</b>	<b>7 315</b>

### Impact sur la transition

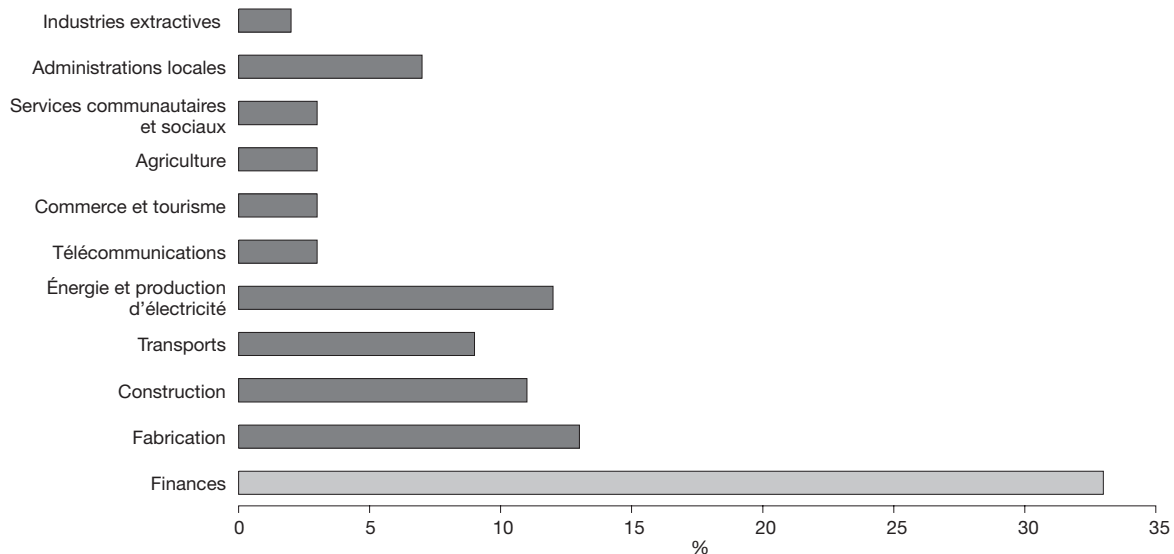
On estime à l'heure actuelle que la proportion de nouveaux contrats autonomes dont l'impact potentiel sur la transition est bon ou excellent dépasse l'objectif du scénario de base de 75 % et se situe près de la limite supérieure de la fourchette, qui est de 80 %.

### Développement du portefeuille

On estime aussi que le portefeuille déclaré totalise environ 17,7 milliards d'euros, soit 5 % de plus qu'en 2005. Vu le nombre élevé de nouveaux engagements en 2006, le nombre d'opérations actives du portefeuille a progressé de 5 % pour atteindre 1 283 à la fin de 2006 contre 1 225 à la fin de 2005. On estime que l'utilisation du capital à la fin de 2006 est d'environ 80 %, ce qui est près du ratio projeté à la fin de 2006 dans l'ERC 3.



Graphique 5  
**Composition sectorielle du portefeuille, 2006**



## Faits saillants des opérations<sup>6</sup>

La Banque investit dans presque tous les types d'entreprises et d'institutions financières, surtout sous forme de prêts et de participations au capital-actions. Les investissements visent à faire progresser la transition vers l'économie de marché, à instaurer les normes de gouvernance d'entreprise les plus strictes, de même qu'à promouvoir un développement durable et respectueux de l'environnement. La BERD vise à ne financer que les projets qui bénéficieront de sa participation et qui ne peuvent être financés aux mêmes conditions par le secteur privé.

## Investissements axés sur l'environnement

La BERD a investi 346 millions d'euros dans l'efficacité énergétique, l'infrastructure municipale et les opérations de décontamination en 2005, soit 8 % du total de ses investissements pour l'année. Cela a généré des investissements supplémentaires de 552 millions d'euros de la part des clients de la Banque.

La BERD a également contribué 369 millions d'euros aux volets environnementaux de projets menés dans d'autres secteurs, comme la fabrication, l'industrie lourde et l'agro-industrie. Cela a généré des investissements supplémentaires de 269 millions d'euros de la part des clients de la Banque.

## Consultations

La BERD a tenu de vastes consultations auprès de gouvernements, d'industries, d'organisations non gouvernementales (ONG), d'instituts de recherche et de groupes de réflexion au sujet de son projet de politique énergétique en 2006. Elle a aussi entretenu des rapports étroits avec les ONG et des collectivités locales relativement à des projets assortis de considérations environnementales complexes, comme son projet d'investissement sur l'île de Sakhaline.

<sup>6</sup> Au moment de la publication de ce rapport, les chiffres pour 2006 n'étaient pas disponibles. Les paragraphes qui suivent donnent un aperçu des investissements effectués en 2005. Pour connaître les données de 2006, on consultera le *Sustainability Report* de la Banque, déjà mentionné, à l'adresse [www.ebrd.com/pubs/general/series/sustain.htm](http://www.ebrd.com/pubs/general/series/sustain.htm).



## **Surveillance environnementale et sociale**

Les représentants de la BERD ont effectué des visites de surveillance environnementale et sociale en marge de 26 projets dans 14 pays en 2005. Quatre de ces visites avaient expressément des fins de surveillance sociale.

En 2005, la Banque a nommé son premier spécialiste du développement social; ce dernier a pour rôle de travailler avec les clients de la BERD afin de corriger les répercussions sociales potentiellement négatives, et de cerner des occasions d'accroître les retombées pour les collectivités.

## **Projets offrant d'importantes retombées sociales**

La BERD a investi 254 millions d'euros en 2005 afin de promouvoir l'expansion des petites entreprises, qui sont essentielles à la création d'emplois et à la croissance à long terme des pays. Son soutien est dispensé par l'entremise de plus de 1 000 banques locales qui réaffectent des prêts aux petites entreprises. En 2005, quelque 480 000 prêts totalisant 3 milliards de dollars américains ont été accordés.

## **Soutien des pays les plus pauvres**

En 2005, la BERD a investi 250 millions d'euros pour 61 projets dans les sept pays les plus pauvres où elle effectue des opérations (ceux qui sont au début du processus de transition). C'est presque trois fois plus qu'en 2004. Avec le soutien financier des donateurs, la Banque aide à stimuler l'expansion des entreprises et à soulager la pauvreté.



## Prochains défis

Les événements de la dernière décennie montrent que la transition est un processus complexe, exigeant et de longue haleine. Une économie de marché doit être soutenue par un cadre institutionnel efficace et par un État fonctionnel. Dans les nouvelles régions où la Banque effectue des opérations, les institutions clés présentent des lacunes élémentaires, notamment en ce qui touche les finances, la réglementation et la concurrence, la gouvernance d'entreprise, de même que la primauté du droit et son application. Au cours des prochaines années, les principaux défis liés à la transition consisteront à établir un contexte institutionnel et stratégique fiable qui attirera l'investissement, encouragera tant la croissance du nouveau secteur privé que la restructuration de l'ancien, améliorera le fonctionnement des marchés, favorisera l'acquisition de compétences entrepreneuriales et liées aux marchés, tout en rehaussant la confiance de la population dans le processus de réforme. La BERD est bien placée pour relever ces défis et aider les pays où elle effectue des opérations à devenir des économies de marché. Toutefois, alors qu'elle affrontera ces défis, la Banque devra non seulement continuer de miser sur ses compétences éprouvées, mais aussi s'adapter, innover et prêcher par l'exemple.

Les principaux défis qui pèsent sur la BERD sont les suivants :

- Comme le rythme de la transition varie à l'intérieur de la région, la Banque devra affecter ses crédits de manière efficace et efficiente. Au cours des quatre prochaines années, elle réduira sensiblement ses activités dans les pays dont la transition est avancée et ciblera davantage les pays de l'Est et du Sud, où les efforts de transition auront le plus d'impact. La BERD doit mettre au point des produits nouveaux et spécialisés qui répondent le mieux possible aux besoins de ses nouveaux clients, et veiller à adapter constamment son expertise et ses outils existants à de nouveaux défis.
- Afin de fonctionner de manière efficace et efficiente dans un cadre plus complexe, la Banque doit continuer de peaufiner son modèle opérationnel en adaptant son activité bancaire fondamentale aux problèmes dynamiques liés à la transition, ainsi qu'au climat des affaires plus difficile qui caractérise les pays aux étapes initiale ou intermédiaire de la transition, de même que la Russie. Il faudra concentrer davantage de ressources, humaines et autres, dans les pays aux étapes initiale ou intermédiaire de la transition.
- Il faudra aussi intensifier la coopération pour mettre au point des projets à fort impact sur la transition et contribuant nettement à améliorer le cadre social et à soulager la pauvreté afin de renforcer, au sein des gouvernements de certains des pays à l'étape initiale de la transition, la volonté de procéder à des réformes, difficiles sur le plan politique, mais essentielles, en particulier la restructuration ou la fermeture de grandes entreprises d'État.
- La saine gouvernance des entreprises dans chaque pays où opère la BERD demeurera un enjeu de première importance dans les années à venir, et la Banque devra continuer de promouvoir des institutions saines, la perception plus efficiente des impôts et taxes et l'amélioration des cadres juridique et réglementaire. Elle doit veiller non seulement à l'élaboration des mesures législatives appropriées, mais également à leur application et à leur exécution adéquates.
- Il demeure à la fois prioritaire et difficile pour la Banque d'encourager l'établissement d'une saine gouvernance, suivant les principes de la démocratie pluraliste et du pluralisme énoncés à l'article 1 de l'Accord. La BERD devrait continuer de restreindre la portée de ses activités dans les pays où l'engagement à l'égard des principes de l'article 1 demeure faible, comme le Bélarus, le Turkménistan et l'Ouzbékistan.



- À mesure que la région profitera d'une solide croissance économique et d'une poussée de l'investissement de capitaux étrangers, la Banque devra chercher d'autant plus à recenser des projets susceptibles d'avoir un impact marqué sur la transition.
- La valeur d'exemple des politiques de gouvernance de la BERD est déterminante pour sa capacité d'influer sur la transition. La Banque doit constamment revoir et mettre à jour ses politiques internes afin de renforcer ses normes de gouvernance de manière à respecter les pratiques exemplaires des entreprises.
- Il faut maintenir la coopération entre les IFI pour instaurer un climat propice à la poursuite de la transition. Il faut donc, dans la mesure du possible, articuler efficacement le dialogue de politique publique et les projets; mettre l'accent sur l'impact sur la transition, le développement et l'additionnalité pour garantir l'efficacité du soutien des IFI; et mobiliser beaucoup de capitaux du secteur privé.

### **Pour obtenir de plus amples renseignements sur la BERD**

La Banque publie un volume considérable d'information sur ses diverses activités. Parmi ses publications figurent des guides d'information (par exemple, *La BERD : un partenaire pour votre financement*), des rapports spéciaux (comme le rapport annuel et le rapport sur la transition), des stratégies-pays et diverses fiches de renseignements. On peut également obtenir de l'information sur le site Web de la Banque, à l'adresse suivante : [www.ebrd.com](http://www.ebrd.com).

Les demandes d'information doivent être adressées au :

Service des publications  
Banque européenne pour la reconstruction et le développement  
One Exchange Square  
Londres, EC2A 2JN  
Royaume-Uni  
(Télécopieur : +44 20 7338 7544)





## Annexe 1 – Sommaire du rapport sur la transition

Le rapport sur la transition (*Transition Report*) est une publication annuelle de la BERD qui présente les progrès de chacun des 29 pays où la Banque effectue des opérations dans le processus de transition d'une économie à planification centralisée à une économie de marché. Ce rapport est reconnu comme la principale publication analysant les progrès de la transition dans l'ancien bloc soviétique. Le rapport de 2006 met l'accent sur l'évolution du secteur financier dans les pays en transition. Il fait l'historique de cette évolution et souligne des différences importantes entre les pays en ce qui concerne l'octroi du crédit au secteur privé.

### Aperçu macroéconomique et progression des réformes

Selon la BERD, la région en transition rattrape progressivement l'Europe de l'Ouest et d'autres économies de marché à maturité. La Banque constate que la transition est de plus en plus alimentée par des marchés concurrentiels plutôt que par les gouvernements, surtout dans le secteur financier et sur le marché de la téléphonie mobile. Elle s'attend à ce que la croissance économique s'établisse à 6,2 % en 2006, soit plus que les 5,7 % observés en 2005 et que la croissance de la zone euro.

Selon le rapport, la croissance est imputable en partie aux prix élevés et à la forte demande pour le pétrole et le gaz, les métaux et les produits agricoles dans les pays riches en ressources naturelles de la région en transition, mais surtout à la demande intérieure. Ces facteurs ont fait pression sur l'inflation dans toute la région, et beaucoup de banques centrales ont réagi en adoptant des mesures de lutte contre l'inflation, notamment en haussant les taux d'intérêt et en réglementant de façon plus stricte le niveau minimum des réserves. Dans ce contexte, la BERD estime que la politique financière est trop accommodante pour freiner plus efficacement la demande intérieure et réclame une approche plus restrictive compte tenu des répercussions à long terme du vieillissement de la population, qui pèseront lourdement sur les budgets des administrations publiques.

Comme l'épargne intérieure ne suffit pas à couvrir les investissements, la Banque signale d'importants déficits du compte courant, surtout dans les pays pauvres en ressources naturelles. L'investissement direct étranger s'est essouffé en 2006 et plusieurs monnaies nationales ont reculé sur les marchés de change, traduisant une évaluation plus critique, par les investisseurs étrangers, des vulnérabilités des économies de marché émergentes de la région. La Banque ajoute que les taux d'intérêt plus élevés qui ont prévalu dans les principaux pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques en 2006 ont freiné l'investissement dans les pays en transition.

Sur cet arrière-plan de facteurs macroéconomiques, la Banque fait état d'une nette progression des réformes. Comme l'indique le tableau ci-après, pour 2006, elle signale 24 cas de relèvement de la cote de transition dans 16 pays, et aucune cote n'a été abaissée. La Banque suit la progression des réformes dans 29 pays en transition au moyen de 9 indicateurs couvrant 4 éléments clés d'une économie de marché : les entreprises; les marchés et les échanges; les institutions financières; et l'infrastructure. L'étape initiale des réformes – la libéralisation des marchés – est pratiquement achevée dans les pays baltes et d'Europe centrale dont la transition est avancée, ainsi que dans la plupart des pays d'Europe du Sud-Est, mais il y a encore place à amélioration dans les Balkans occidentaux, la Communauté des États indépendants et la Mongolie. La deuxième étape des réformes – qui englobe le développement d'institutions de soutien des marchés grâce, notamment, à la privatisation à grande échelle, à la gouvernance et à la restructuration des entreprises, aux politiques de concurrence, au développement du secteur financier et à l'infrastructure – est loin d'être terminée.



Progress de la transition dans les pays où la BERD effectue des opérations

Pays	Population au milieu de 2006 (millions)	Part du PIB du secteur privé au milieu de 2006 (estimation de la BERD) (%)	Entreprises				Marchés et échanges			Institutions financières			Infrastructure
			Privatisation sur grande échelle	Privatisation sur une petite échelle	Gouvernance et restructuration	Libéralisation des prix	Système du commerce et des échanges	Politique de concurrence	Réforme des banques et libéralisation des taux d'intérêt	Réforme des institutions financières non bancaires	Marchés de valeurs et institutions financières	Réforme de l'infrastructure	
Albanie	3,2	75	3	4	2+↑	4+	4+	4+	2	3-	2-	2	
Arménie	3,2	75	4-	4	2+	4+	4+	4+	2+	3-	2	2+	
Azerbaïdjan	8,3	60	2	4-	2	4	4	4	2	2+	2-	2	
Bélarus	9,8	25	1	2+	1	3-	2+	2+	2	2-	2	1+	
Bosnie-Herzégovine	3,8	55	3-	3	2	4	4-	4-	2-↑↑	3-	2-	2+	
Bulgarie	7,7	75	4	4↑	3-	4+	4+	4+	3-	4-	3-↑	3	
Croatie	4,4	60	3+	4+	3	4	4+	4+	2+	4	3↑	3	
Estonie	1,3	80	4	4+	4-	4+	4+	4+	4-↑	4	4-↑	3+	
Ex-République yougoslave de Macédoine	2,0	65	3+	4	3-↑	4+	4+	4+	2	3-	2+	2	
Géorgie	4,6	70↑	4-	4	2+	4+	4+	4+	2	3-	2-	2+	
Hongrie	10,1	80	4	4+	4-	4+	4+	4+	3+	4	4	4-	
Kazakhstan	15,1	65	3	4	2	4	4-	4-	2	3	3-↑	3-↑	
Lettonie	2,3	70	4-	4+	3	4+	4+	4+	3	4-	3	3	
Lituanie	3,4	75	4	4+	3	4+	4+	4+	3+	4-	3	3↑	
Moldavie	3,4	65↑	3	4-	2	4	4+	4+	2	3-	2	2+	
Mongolie	2,7	70	3	4	2	4+	4+	4+	2	2+	2	2	
Monténégro	0,7	65	3+	3	2	4	4	3+	1	3-↑	2-	2-	
Ouzbékistan	26,0	45	3-	3+↑	2-	3-	2	2	2-	2-	2	2-	
Pologne	38,1	75	3+	4+	4-	4+	4+	4+	3	4-	4-	3+	
République kirghize	5,1	75	4-	4	2	4+	4+	4+	2	2+	2	2-	
République slovaque	5,4	80	4	4+	4-	4+	4+	4+	3+	4-	3↑	3-	
République tchèque	10,3	80	4	4+	3+	4+	4+	4+	3	4	4-	3+	
Roumanie	21,7	70	4-	4-	3-↑	4+	4+	4+	3-↑	3	2	3+	
Russie	144,1	65	3	4	2+	4	3+	3+	2+	3-↑	3↑	3-	
Serbie	8,3	55	3-	4-↑	2+	4	3+	3+	2-↑↑	3-	2	2	
Slovenie	2,0	65	3	4+	3	4	4+	4+	3-	3+	3-	3	
Tadjikistan	6,5	55	2+	4	2-	4-	3+	3+	2-	2+↑	1	1+	
Turkménistan	6,5	25	1	2	1	3-	1	1	1	1	1	1	
Ukraine	47,1	65	3	4	2	4	4-	2+	2+	3↑	2+	2+↑	

Nota – La classification des indicateurs de transition utilise une échelle de 1 à 4, où 1 signifie que les réformes ont peu progressé, voire pas du tout, et 4 signifie qu'il existe une économie de marché. Un pays qui obtient la note 4+ a mis en place des normes et atteint des résultats qui se comparent à ce que l'on retrouve dans les pays industrialisés les plus avancés. Les flèches indiquent une variation d'un point par rapport à l'année précédente (de 4 à 4+, par exemple).  
Source : BERD, Transition Report de 2005



## **Thème du rapport : le secteur financier des pays en transition**

Selon la BERD, la taille et la complexité des marchés financiers des pays en transition se sont accrues ces dernières années, et le rendement des banques s'améliore. Le crédit bancaire, et plus particulièrement les prêts des banques étrangères aux ménages, a augmenté. Les marchés boursiers sont en train de devenir un important complément du système bancaire, et un marché de capitaux privés commence à prendre forme, bien qu'il reste à surmonter des obstacles juridiques et réglementaires. La Banque constate qu'en raison des lacunes du cadre juridique, les marchés financiers sont moins développés que ceux d'autres pays où le revenu est comparable. Cela indique que les systèmes financiers doivent se développer davantage avant que l'on puisse exploiter pleinement le potentiel de ces économies.

À mesure que le cadre institutionnel général des pays en transition s'améliorait, la BERD a observé un resserrement du lien entre, d'une part, l'élargissement de l'accès des banques étrangères et, d'autre part, l'efficacité et la stabilité des systèmes bancaires, mais elle note que la présence de ces institutions ne doit pas se substituer aux réformes institutionnelles. Elle considère l'absence de réformes dans des domaines comme les droits des créanciers et les registres de crédit comme le principal frein au développement du secteur financier. La Banque souligne en outre que la domination d'un nombre relativement restreint de grandes multinationales bancaires pourrait faire en sorte que les ralentissements économiques ou les crises financières se propagent d'un pays à l'autre.

La BERD remarque qu'il reste difficile, dans les pays en transition, d'améliorer l'accès des sociétés et des nouvelles entreprises aux ressources financières. Malgré la rapidité des progrès financiers, la plupart des entreprises de la région demeurent tributaires de fonds générés à l'interne et de contributions officieuses qui n'ont aucun lien avec le système financier officiel. À mesure que la région en transition se développera, la croissance devra provenir de plus en plus de l'innovation, ce qui nécessitera des investissements plus à risque et à plus long terme de la part des institutions financières. Il faudra prendre différentes mesures pour faciliter l'accès aux ressources financières, dont rehausser la qualité de la surveillance du système bancaire, renforcer la politique sur la concurrence et encourager l'expansion d'autres services financiers.

De façon plus générale, la Banque réclame des investissements pour assainir le climat des affaires et maintenir le niveau des compétences, notamment en intégrant le développement du système d'éducation supérieure et en améliorant l'infrastructure sociale, à titre de préalables à la poursuite d'une croissance vigoureuse dans la région. La BERD craint que les activités comme la recherche et le développement des produits soient centralisées aux sièges des entreprises établies dans les capitales financières du globe, laissant aux institutions locales des tâches moins exigeantes et une main-d'œuvre locale moins dynamique, ce qui menacerait la viabilité de la croissance à long terme.



## **Annexe 2 – Programmes de l'ACDI dans les pays où la BERD effectue des opérations**

Afin de rendre ses programmes plus efficaces, l'Agence canadienne de développement international (ACDI) concentre ses efforts dans 25 pays partenaires dont un seul, l'Ukraine, est au nombre de ceux où la Banque exerce des opérations. Les efforts dans la région ciblent donc ce pays. L'ACDI exécute aussi des programmes bilatéraux dans les Balkans (Bosnie-Herzégovine, Serbie et Monténégro), dans le Caucase du Sud (Arménie, Azerbaïdjan et Géorgie), au Tadjikistan et en Russie. Le retrait des Balkans est prévu pour 2010. Voici les faits saillants des programmes de l'ACDI dans les pays où la BERD est active.

**Ukraine** – Depuis 1991, le Canada a fourni 309,5 millions de dollars en aide au développement à l'Ukraine. Le Programme de l'Ukraine de l'ACDI met l'accent sur la gouvernance démocratique, le développement de la capacité institutionnelle et le renforcement de la société civile afin de faire respecter les principes et les pratiques démocratiques, tout en appuyant le bien-être économique en stimulant le développement du secteur privé et l'établissement d'un contexte propice aux affaires. L'ACDI accroîtra son engagement en Ukraine, bonifiant le programme en place au cours des prochaines années, en réponse à l'élan imprimé par l'arrivée au pouvoir d'un nouveau gouvernement favorable aux réformes. Le cadre de programmes-pays pour le développement de l'Ukraine sera revu et mis à jour en 2007 par le biais d'un processus comportant des consultations publiques.

**Russie** – Membre du Groupe des Huit (G8), puissance nucléaire, partenaire clé dans la lutte contre le terrorisme et plus important voisin septentrional du Canada, la Russie est un pays d'une grande importance stratégique. À ce jour, les dépenses du Canada au titre des programmes d'assistance technique en Russie totalisent plus de 315 millions de dollars. À l'heure actuelle, les programmes de l'ACDI en Russie visent à améliorer la gouvernance et le bien-être économique. Ils ont quatre volets : renforcer les compétences du secteur public, mettre en place un contexte favorable à une économie de marché, bâtir une société civile engagée, et appuyer le développement économique régional viable dans le nord de la Russie. L'ACDI est à mettre au point, pour la Russie, un nouveau cadre qui gèrera un programme plus modeste, mais plus ciblé, qui mettra l'accent sur la gouvernance et sur la société civile. L'ACDI insistera pour appliquer une approche pangouvernementale aux relations Canada-Russie.

**Balkans** – Le ferme engagement de la communauté internationale à l'égard de la paix, de la stabilité et de la coopération dans les Balkans commence à donner des résultats concrets. Une paix fragile s'est établie. Le discours politique est de plus en plus axé sur l'avenir, de même qu'étroitement lié aux institutions et à la prospérité de l'Europe, ainsi qu'à l'adhésion à l'Union européenne. Depuis 1990, l'ACDI a consacré plus de 540 millions de dollars à près de 800 projets dans les Balkans. Le programme cible les pays qui jouent un rôle de premier plan dans la stabilité dans la région : la Bosnie-Herzégovine, la Serbie (y compris le Kosovo) et le Monténégro. Le Programme de l'ACDI pour les Balkans est passé d'une aide technique après-conflit au développement de la capacité institutionnelle, et il cible les initiatives qui appuient la réforme du secteur public et ajoutent au capital social dans les domaines de la primauté du droit, de la santé et de l'éducation. L'égalité entre les sexes, la situation des jeunes, l'environnement et la situation des réfugiés sont autant de questions transsectorielles. L'ACDI prévoit se retirer des Balkans d'ici 2010.



**Caucase du Sud** – Les programmes dans cette région sont modestes; ils ont totalisé près de 57 millions de dollars depuis 1992. La Géorgie a été la principale bénéficiaire, tandis que l'Arménie et l'Azerbaïdjan ont bénéficié d'initiatives régionales. La plupart des ressources ont été affectées par le biais de programmes adaptés dans le secteur de la gouvernance (politique et économique). L'ACDI vise à renforcer les structures de gouvernance, à bâtir la capacité institutionnelle et à développer le respect des droits de la personne. L'égalité entre les sexes et la situation des jeunes sont des questions transsectorielles.

**Tadjikistan** – L'ACDI mise principalement sur la réforme agraire dans les secteurs de la gouvernance et du renforcement du développement du secteur privé. Les initiatives appuient :

- le développement d'un système de réglementation détaillé et de procédures connexes pour faciliter la réforme agraire dans ce pays (par exemple, règlement du problème de la dette, restructuration des fermes et droits fonciers);
- le règlement des problèmes liés à la centralisation gouvernementale excessive et au manque de coopération et de compréhension entre les autorités locales et les collectivités (notamment au moyen de partenariats entre les administrations locales et les groupes civils pour gérer le développement des collectivités);
- la capacité des comités d'État et des organisations communautaires de surveiller les progrès de la réforme agraire;
- le règlement de la question clé de l'accession des femmes à la propriété foncière et de leur participation au processus décisionnel communautaire;
- la réorganisation des entreprises agricoles en fonction d'une économie de marché, notamment l'utilisation de meilleurs systèmes d'information sur les marchés;
- l'accès des agriculteurs au microcrédit et à l'assistance technique.

**Programme des partenaires institutionnels (PPI)** – Le PPI fait appel à certains partenaires institutionnels canadiens et multilatéraux qui évaluent les questions régionales ou transfrontalières dans la région. Il met l'accent sur la BERD et sur l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, travaillant avec les donateurs et les pays bénéficiaires dans les domaines de la gouvernance, du développement du secteur privé et de l'environnement, l'égalité entre les sexes constituant un thème transsectoriel. Le PPI aide à coordonner et à exécuter les activités relevant de programmes géographiques et fonctionne en étroite collaboration avec les ministères, et plus particulièrement ceux des Finances et des Affaires étrangères et du Commerce international, pour appliquer une approche cohérente et pangouvernementale à l'accès du secteur privé au financement.